

Questions orales

délinquant récidiviste soit expulsé. Cela se passait en novembre dernier.

Or, je constate que ce délinquant sexuel chronique, que ce faux réfugié est de retour dans ma communauté et qu'il doit comparaître, à l'invitation des fonctionnaires du ministre, à une seconde audience en vue d'obtenir le droit de rester au Canada.

Pourquoi l'individu a-t-il, au départ, obtenu une audience? Pourquoi le gouvernement a-t-il renié sa promesse d'empêcher ce criminel d'entrer au Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'engager à ce sujet une discussion avec le député sur le parquet de la Chambre, n'ayant pas été prévenu à l'avance du nom de l'individu ou du contenu de son dossier.

Le député n'entend peut-être pas se conformer à la législation relative à la protection de la vie privée et aux garanties procédurales. Les députés d'en face ne sont pas les seuls à condamner ce genre de comportement qui indignent tous les Canadiens.

Je me pencherai certainement sur le cas que le député vient de nous exposer. Nous déposerons demain un projet de loi modificatif visant à faire comprendre bien clairement aux quelques individus qui abusent de la loi qu'ils n'auront plus la possibilité de le faire. J'espère que le parti du député facilitera l'adoption du projet de loi.

* * *

[Français]

LES NATIONS UNIES

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, dans un rapport rendu public hier, le Comité canadien pour le 50e anniversaire des Nations Unies propose que le Canada mette sur pied et finance une unité de rétablissement de la paix qui se tiendrait à la disposition des Nations Unies pour participer à diverses missions de paix. Cette force permanente d'intervention rapide de l'ONU servirait notamment à prévenir des conflits, des massacres et à protéger des convois d'aide humanitaire et maintenir des forces d'interposition pour le respect du cessez-le-feu.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Dans le contexte de la révision de la politique étrangère canadienne et de la politique de défense, le ministre accueille-t-il favorablement cette recommandation visant à créer une unité canadienne de rétablissement de la paix?

• (1450)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il s'agit d'une proposition très intéressante qui sera certainement étudiée à son mérite par le comité parlementaire mandaté justement pour une révision de notre politique étrangère et de notre politique de défense.

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la réponse du ministre car elle laisse

une certaine latitude au Comité mixte de révision de la politique étrangère ainsi qu'au Comité mixte de la défense, et je l'en remercie.

Le ministre peut-il également nous dire s'il est d'accord avec une autre proposition de ce comité visant à augmenter le nombre de membres au Conseil de sécurité de l'ONU afin d'y faire une plus grande place aux pays en développement?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le député doit savoir que justement des études se font actuellement au Conseil de sécurité des Nations Unies. Au fait, à l'occasion de la dernière réunion des Nations Unies, un comité spécial a été mandaté pour revoir la composition du Conseil de sécurité. Actuellement, plusieurs propositions sont à l'étude.

Le Canada s'intéresse grandement à un Conseil de sécurité qui refléterait davantage la réalité présente des Nations Unies, compte tenu du fait qu'un nombre important de pays se sont ajoutés depuis le moment où le premier Conseil de sécurité a été créé. Le Canada n'a pas présenté de proposition particulière, mais nous étudions très activement diverses propositions qui sont présentement à l'étude. Lorsque ce comité spécial fera rapport, il est certain que le Canada sera à l'avant-garde d'une réforme importante du Conseil de sécurité.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et fait suite à la question soulevée par mon collègue de Fraser Valley-Ouest.

Le ministre a déjà dit aux Canadiens qu'il s'agissait de cas isolés. J'aimerais bien qu'il répète cela à la jeune femme qui attend anxieusement les résultats de son test de dépistage du sida, alors que ce violeur arpente les rues de son voisinage.

Voici ma question: À la prison de Matsqui, en Colombie-Britannique, il y a actuellement un autre récidiviste dont on a ordonné neuf fois l'expulsion. Le ministre a-t-il l'intention d'expulser cet autre violeur neuf fois? Combien faut-il de citoyens innocents qui souffrent par la faute de l'incompétence et de l'incurie du gouvernement?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, on dirait que le Parti réformiste se complait à citer des cas dans le but d'exploiter la situation. Quand des cas se présentent, nous essayons de corriger le système qui fait que ces cas se produisent.

Il y a une énorme différence. Le récit quotidien des pires horreurs, ça ne peut pas faire plaisir à un député, qu'il soit de ce côté-ci ou de ce côté-là. Nous avons des lois. Nous avons aussi un système. Nous prenons des mesures d'expulsion et les appliquons. Nous allons renforcer encore ce système.